

## Un exemple dans le secteur du bien-être

### Carte d'identité et Présentation de la situation

Gwladys Cassagnabère a occupé un poste d'animatrice en centre multi-accueil auprès des enfants, dans la fonction publique territoriale, pendant 18 ans.

Suite à l'aggravation de sa déficience visuelle, elle est en arrêt de travail pendant 2 ans.

L'inadéquation de son handicap avec son poste et son environnement de travail entraîne un licenciement pour inaptitude.

A la suite de son inscription à France Travail (ex Pôle emploi), elle est orientée vers Cap emploi 85.



### Les étapes du parcours et de l'accompagnement Cap emploi

Cap emploi lui propose de réaliser un parcours d'orientation professionnelle dans un centre spécialisé dans la déficience visuelle, l'Institut Public Ocens (anciennement les Hauts Thébaudières), un parcours validé par la MDPH.

En janvier 2020, elle intègre une pré-orientation d'une durée de 3 mois, qui vise à accompagner les personnes dans l'élaboration d'un projet professionnel compatible avec leur santé, ainsi qu'à acquérir des connaissances spécifiques liées au handicap visuel. Elle valide un projet de praticienne bien-être, approuvé par des stages.

Après une année préparatoire à l'Institut Public Ocens, comprenant une remise à niveau, et où parallèlement elle apprend différentes techniques pour être autonome : le braille, les déplacements, l'aménagement de sa vie quotidienne et l'utilisation d'outils informatiques, Mme Cassagnabère entame une formation qualifiante de «praticienne bien-être» d'une durée d'un an.

À l'issue de sa formation, Cap emploi l'oriente vers AC-



TIV'CREA, une prestation réalisée par Formapro et financée par France Travail, pour l'aider à se projeter dans son activité, sa création d'entreprise, valider son choix et lui présenter les aides possibles. Elle poursuivra sa création d'entreprise avec MPL, la maison des professions libérales, en distanciel. Lors d'une PMSMP à la coopérative l'OUVRE-BOITES, elle prend conscience qu'elle peut également

offrir des services aux entreprises.

En juin 2023, elle dépose une demande de financement à l'Agefiph pour sa création d'entreprise et l'aménagement de son local. La demande est acceptée en décembre.

Cap emploi l'accompagne dans la mise en place d'une aide humaine pour la gestion administrative, avec le dépôt d'une demande d'aide à l'Agefiph.

Elle démarre son activité début 2024.

Cap emploi a été le fil rouge de son parcours, a assuré le lien avec les différents interlocuteurs et l'a aidée à se remobiliser.

### Témoignages

#### Gwladys Cassagnabère, praticienne bien-être



«J'ai vraiment apprécié la formation, je m'y suis investie pleinement. Je n'ai pas regretté mon choix d'orientation. C'était intense, chaque jour, mais c'était chouette !

Ensuite, il a fallu partir en stage loin de chez moi, ce qui a été difficile. Avec l'éducatrice en locomotion, j'ai appris à me repérer. J'étais un peu déstabilisée au début, mais après cela s'est bien passé, et j'ai beaucoup appris et partagé. Avec Mme Herouard de Cap emploi, j'ai eu de nombreux échanges téléphoniques qui m'ont permis d'avancer, d'obtenir des réponses à mes questions et de me booster dans les moments de découragement.

Pour réussir une reconversion, il est important de se renseigner, d'appeler, de se battre. Il faut trouver l'organisme de formation qui nous convient le mieux et ne pas hésiter à solliciter Cap emploi.»

#### Stéphanie Herouard et Nolwenn Madec, chargées de mission handicap à Cap emploi 85



« Madame Cassagnabère a été accompagnée par Cap Emploi, de l'élaboration de son projet professionnel jusqu'à la sécurisation de son démarrage d'activité. Nous avons proposé, à chaque étape de son parcours, des solutions adaptées à ses besoins.



Nous continuerons de l'accompagner sur l'année 2024 pour initier une demande d'appui spécifique lui permettant de se former en informatique adaptée et sur un logiciel de gestion.

L'objectif est de lui permettre de gagner en autonomie sur la partie administrative de son activité. »